

Séance du Conseil communal du 26 avril 2023

Convocation et annonce du 20 avril 2023

Présents : ZOVILÉ-BRAQUET Marion (CSV), bourgmestre ; SCHILTZ Fernand (LSAP), échevin ; JUNGBLUT Tom (CSV), échevin ; EIFES Eric (DP), ZHU Dali (DP), SCHMITZ Jean-Pierre (CSV), DI GENOVA Jean-Pierre (CSV), LOOSE Yves (CSV), ARRENSDORFF Jean-Jacques (Déi Gréng), WOLTER Laurence (Déi Gréng), THIERIE Geoffrey (LSAP), conseillers communaux ; TAZIAUX Tim, secrétaire communal f. f. ; SCHILTZ Nadine, rédactrice du rapport.

Excusé :

Marion ZOVILÉ-BRAQUET, bourgmestre, accueille les personnes présentes et, en particulier, des membres de la Maison des jeunes qui vont filmer la séance du jour à des fins éducatives. L'enregistrement ne sera toutefois pas diffusé.

La séance est également précédée par la diffusion d'une courte vidéo sur la commune mandatée par le collège échevinal. Ce film sera disponible sur le site Internet de la commune pour présenter celle-ci aux nouveaux habitants.

1. Personnel communal

Huis clos

2. Confirmation d'une décision de l'Office social – Personnel communal

Huis clos

3. Présentation et adoption – Concept de gestion des ressources et concept d'adaptation aux effets du changement climatique

Marion ZOVILÉ-BRAQUET, bourgmestre, donne la parole à Fernand Schiltz, échevin du climat, et ensuite à Sascha Saad du bureau d'études agl Hartz-Saad-Wendl pour présenter le concept de gestion des ressources et le concept d'adaptation aux effets du changement climatique. Ces deux concepts ont été élaborés dans le cadre du Pacte Nature 2.0 en collaboration avec le SIAS agissant au nom des quatre communes qui composent le syndicat.

Fernand SCHILTZ, échevin, résume le concept de gestion des ressources. Un tel concept est nécessaire car les ressources naturelles s'épuisent progressivement. L'objectif général est la protection de l'environnement, des biens culturels et de la santé humaine en évitant et réduisant les effets nocifs des déchets. La commune est responsable de la bonne mise en œuvre de ce concept de gestion des ressources au niveau communal et régional. Notamment par le biais d'une campagne de sensibilisation des différents groupes cibles. La sensibilisation constitue une étape fondamentale pour permettre un changement durable des habitudes et des pratiques des acteurs communaux en vue d'atteindre les objectifs de la politique « zéro déchet ».

Sascha Saad du bureau d'études « agl Hartz-Saad-Wendl für Landschafts-, Stadt- und Raumplanung » présente ensuite le concept d'adaptation aux effets du changement climatique. Ce concept est un catalogue de mesures qui identifie les différents phénomènes et risques que le changement climatique entraîne au niveau régional et local, essentiellement. Ces risques sont principalement liés à la température et aux précipitations. Après détermination des implications concrètes pour la commune, la stratégie correspondante est définie pour minimiser ou même éviter ces risques.

Marion ZOVILÉ-BRAQUET, bourgmestre, remercie Fernand Schiltz et Sascha Saad pour cette présentation détaillée.

Le conseil communal approuve à l'unanimité les concepts de gestion des ressources et d'adaptation aux effets du changement climatique.

Eric EIFES, conseiller, quitte la séance.

4. Approbation d'une convention – Sandweiler Promotions SA

Marion ZOVILÉ-BRAQUET, bourgmestre, explique que la commune de Contern souhaite mettre à disposition de la société Sandweiler Promotions SA une partie de la parcelle cadastrale 864/4042 pour une durée de 25 ans pour le transfert de lézards. La parcelle se trouve dans la commune de Sandweiler, section A Sandweiler, et est située au lieu-dit « Auf dem Schlaeckendrisch ». Cette convention vise à protéger les biotopes et habitats dans le cadre d'une mesure compensatoire pour le PAP-NQ « Op dem Kapelleberg ». En contrepartie, la commune de Contern recevra un paiement forfaitaire unique de 50 000 €.

Le conseil communal approuve à l'unanimité la convention avec la société Sandweiler Promotions SA.

5. Approbation d'une convention – Cession d'infrastructures

Tom JUNGBLUT, échevi, informe le conseil communal que l'exploitation agricole Faerschthaff cède la conduite d'eau, de l'extrémité du réseau public d'eau potable à hauteur du n° 66 de la rue des Prés jusqu'au compteur d'eau de l'exploitation agricole Faerschthaff, à la commune. Sur la base des factures présentées, la commune lui remboursera les coûts engendrés par la pose de cette conduite d'eau.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la convention portant sur la cession d'infrastructures.

6. Approbation d'une convention – Commune de Weiler-la-Tour

Après une présentation détaillée de la convention par l'échevin Tom Jungblut, le conseil communal approuve à l'unanimité l'accord avec la commune de Weiler-la-Tour portant sur la fourniture temporaire d'eau potable.

7. Approbation d'un compromis de vente – Achat de terrains à Contern

Le conseil communal approuve à l'unanimité le compromis relatif à l'achat de trois parcelles cadastrées 863/2037, 1822/866 et 1822/867, situées section C à Contern, « Auf der Kroemt » et « Ratt ». Ces parcelles totalisent une superficie de 104 a 20 ca et le prix d'achat total est fixé à 31 260 €. L'acquisition d'intérêt public est réalisée dans le cadre des zones de protection des sources d'eau potable.

8. Approbation de trois actes :

a. Vente d'un immeuble à Contern

Le conseil communal approuve à l'unanimité l'acte de vente conclu entre l'État luxembourgeois et l'administration communale de Contern portant sur la vente d'une partie, plus précisément de 60 %, d'un entrepôt industriel de Contern au prix de 500 000 €. L'État luxembourgeois est désormais unique propriétaire du terrain et de l'entrepôt métallique sis rue Edmond Reuter à Contern et cadastré 1068/4900.

b. Achat de terrain à Contern

Le conseil communal décide à l'unanimité d'acheter une voirie rurale située section C à Contern, cadastrée 791/5777, au lieu-dit « Op der Heed » et d'une superficie de 9 ca pour le prix de 90,00 €. L'acquisition est d'intérêt public.

c. Approbation d'un acte – Bail emphytéotique à Contern

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver l'acte notarié de bail emphytéotique référencé 451/2023 relatif à la vente d'un terrain situé à Contern, section C de Contern, dans le quartier « Op Bricherpad », cadastré 343/5747 et d'une superficie totale de 2,34 ares.

9. Nomination de deux membres dans une commission

Le conseil communal nomme à l'unanimité Messieurs Mirko Mack et Sharif Brandenburger nouveaux membres de la commission de la Bande Dessinée.

10. Approbation d'un règlement-taxe – Parking payant

Le conseil communal adopte à l'unanimité le règlement-taxe fixant les modalités du parking payant dans la zone commerciale « Rosswénkel – Rue Daniel Grün ». La taxe de stationnement d'1 €/h sera réglée via un horodateur. Elle est d'application chaque jour de 8 h à 18 h pour une durée maximale de 10 heures.

11. Approbation d'un règlement de subside – Installations d'utilisation rationnelle de l'énergie et de mise en valeur des énergies renouvelables

Le conseil communal approuve à l'unanimité le règlement relatif au paiement d'un subside communal pour des installations d'utilisation rationnelle de l'énergie et de mise en valeur des énergies renouvelables.

Pour obtenir ce subside, le demandeur doit déjà avoir obtenu le subside correspondant de l'État. Le subside s'élève à maximum 30 % du montant versé par l'État. Il ne peut toutefois pas dépasser 7200 €. Les ménages peuvent demander ce subside une fois par installation et par adresse. Les entreprises commerciales sont exclues.

12. Création de deux nouveaux articles dans le budget communal

Deux postes totalement imprévisibles devront être créés ultérieurement dans le budget communal.

a. Création d'un nouvel article dans le budget ordinaire

Le conseil communal décide à l'unanimité de créer un nouvel article pour des dépenses ordinaires dans le budget 2023 avec un crédit de 150 €. Cet article permettra de gérer dans le Journal auxiliaire le fonds de caisse qui se trouve au centre des citoyens pour le paiement des dépenses communales.

b. Création d'un nouvel article dans le budget extraordinaire

Le conseil communal décide à l'unanimité de créer un nouvel article pour des dépenses extraordinaires dans le budget 2023 avec un crédit de 75 000 €. Cet article servira au paiement du subside approuvé lors de cette séance pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des énergies renouvelables.

13. Subsides extraordinaires

a. AB Contern

Le conseil communal décide à l'unanimité d'octroyer une avance de 30 000 € au club de sport AB Contern. Ce montant sera retenu de la subvention finale habituelle qui lui sera versée pour 2023.

b. Amicale Contern Pompjeeën asbl

Le conseil communal octroie à l'Amicale Conter Pompjeeën a.s.b.l. une subvention extraordinaire de 259 € pour l'achat d'un nouveau frigo.

Dali ZHU , conseiller, quitte la séance.

14. Approbation de modifications du règlement de circulation de la commune de Contern – Modifications à durée déterminée

- a. Modifications du règlement de circulation de la commune de Contern – modifications temporaires à Contern au CR226 [rue de Luxembourg], [rue des Prés] et au CR234 [rue de Moutfort] du 14 au 17 juillet 2023 – Festival de la bande dessinée 2023

Le conseil communal approuve à l'unanimité une modification temporaire (du 14 au 17 juillet) du règlement de circulation pour l'organisation du Festival international de la bande dessinée à la rue de Luxembourg, rue de Moutfort et rue des Prés à Contern.

- b. Modifications du règlement de circulation de la commune de Contern – modifications temporaires à Contern au CR 226 [rue des Prés – rue de Syren] du 31 mai au 2 juin – renouvellement du revêtement routier

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la modification temporaire (du 31 mai au 2 juin) du règlement de circulation de Contern en vue des travaux de renouvellement du revêtement routier à la rue des Prés et à la rue de Syren.

15. Confirmation de modifications du règlement de circulation de la commune de Contern – Modifications à durée déterminée

Le conseil communal confirme à l'unanimité la modification urgente et provisoire du règlement de circulation approuvée le 22 mars 2023 par le collège échevinal concernant la rue du Chemin de fer à Moutfort.

16. Approbation de recettes

Le conseil communal adopte à l'unanimité les recettes à hauteur de 3 036 998,38 € pour l'exercice budgétaire 2022 et de 1 941 887,84 € pour l'exercice budgétaire 2023.

17. Informations et questions des conseillers communaux

Marion ZOVILÉ-BRAQUET, bourgmestre, cède la parole au conseiller communal Geoffrey THIERIE pour qu'il présente les statuts de l'association caritative « Conter hëlleft asbl ».

Geoffrey THIERIE, conseiller, déclare que l'association doit être créée pour aider financièrement les personnes nécessiteuses. Afin de conserver une certaine neutralité, l'association doit être composée de l'ensemble des conseillers communaux. Dans ce sens, la receveuse communale doit également vérifier les comptes.

Marion ZOVILÉ-BRAQUET, bourgmestre, communique encore quelques événements à venir. L'assemblée constitutive de l'association « Conter hëlleft asbl » se tiendra le 2 mai. Le nouveau bâtiment de l'Office social leweschte Syrdall à Oetrang sera inauguré le 27 avril. Le 10 mai à 15 h 00, une réunion de travail consacrée à la planification du nouveau bâtiment communal se tiendra à la maison communale. Le même jour à 19 h 00, le centre culturel de Moutfort accueillera une réunion citoyenne pour la présentation des deux projets de construction de logements sociaux à la rue de l'Église à Oetrang et à la rue de Luxembourg à Contern. Le 22 mai, différents projets relatifs à la construction de la nouvelle maison communale seront présentés à la « Henkeshaus » à l'occasion

d'une réunion d'information. La journée annuelle des bourgmestres sera fêtée le 25 mai à Mondorf-les-Bains.

Fernand SCHILTZ, échevin, rappelle la Journée du climat prévue le 7 mai au centre de recyclage de Munsbach. Lors de la journée « anti-gaspi », le 12 mai, les enfants de l'école organiseront une exposition sur ce thème.